



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

## MARAIS-PLACE DES VOSGES

**Réunion du 18 mai 2022**

Présent.e.s: Xavier BALLERY; Julian BROWN; Pierre CHAPUT; Denis CROS; Louise DANCY; Laurence DUFLOS; Robert GARRISON; Françoise GREISCH; Philippe JUGLAR; Alexandra KOENIG; Philippe LANTA; João PESTANA DA SILVA; Martine PORTNOE; Claire VACHER; Françoise VAUCHER.

Mairie de Paris Centre: Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

L'équipe d'animation remercie les participant.e.s de leur venue et présente l'ordre du jour en introduction de la réunion.

### **Intervention de l'élu référent du Conseil de quartier, Boris JAMET-FOURNIER :**

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole et rappelle que l'intervention de l'élu référent du Conseil de quartier prévue en début de réunion est un temps d'échange durant lequel il peut être amené à répondre aux questions adressées à la Mairie lors de la précédente réunion. Aucune question n'ayant été posée, il revient sur l'actualité de la Mairie relative aux Conseils de quartier.

Une rencontre avec les co-président.e.s s'est tenue la semaine dernière en présence d'Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, au cours de laquelle ont pu être remontés les axes positifs et les axes d'amélioration du fonctionnement des Conseils de Quartier, à la fois en interne, dans leur relation avec la mairie, mais également dans les travaux inter-conseils. Le mode opératoire des questions/réponses mis en place a été soulevé. Bien que la Mairie comprenne le besoin des conseillères et des conseillers de quartier de poser des questions, ces derniers doivent comprendre qu'il n'est pas toujours évident d'obtenir des réponses dans les délais impartis.

Concernant le Budget Participatif, se tiendra le 19 mai la Commission publique de sélection des projets qui seront soumis au vote des parisiens en septembre prochain et au sein de laquelle chaque Conseil de quartier est représenté par un membre désigné. À l'issue de la phase de vote, il y aura pour Paris Centre 3 projets lauréats d'un budget maximum de 2 millions d'€ chacun.

Concernant du projet d'aménagement du développement durable (PADD) dans le cadre du PLU Bioclimatique, une rencontre se tiendra le samedi 21 mai à l'Hôtel de Ville en présence d'Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris, à laquelle les Conseils des quartiers parisiens ont été invités à participer.

### **Intervention de Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité :**

À la suite d'un échange avec les co-président.e.s du Conseil de quartier au sujet des publicités installées Place des Vosges, Corine FAUGERON a été invitée à la réunion.

À ce jour, Corine FAUGERON dénombre quatre publicités au 1 place des Vosges. Ces dernières sont autorisées puisqu'elles interviennent sur un bâtiment classé aujourd'hui en

travaux (création d'un hôtel de luxe). Toutefois, Corine FAUGERON indique que le propriétaire identifié de ce bâtiment possède des ressources financières suffisantes pour ne pas avoir recours à ces publicités pour financer cet aménagement et rappelle que par le passé, une publicité avait également été installée sur un bâtiment de la place des Vosges (celui de l'angle de la rue du Pas-de-la-mule) avant d'être retirée suite à l'intervention de la Ministre de la Culture d'alors, Aurélie FILIPPETTI. Elle indique qu'une pétition va être lancée dans l'espoir de remédier à cette situation.

### **Intervention de Benoite LARDY, Adjointe au Maire en charge de la Culture, du Sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 :**

Suite à un échange avec la co-présidente du Conseil de quartier, Benoite LARDY a été invitée à la réunion pour répondre aux questions relatives à l'offre sportive dans Paris Centre. Elle rappelle que malgré un nombre limité d'infrastructures (équipements sportifs, salles dans les établissements scolaires, équipements dans l'espace public), Paris Centre dispose d'une offre de cours importante, qu'ils soient dispensés par des associations sportives ou proposés par la Mairie à l'occasion d'événements locaux ou parisiens.

Un membre du Conseil prend la parole et indique que lors d'un échange survenu il y a quelques années il était question de créer d'avantage d'espaces et de terrain dédiés au sport, et souhaiterait savoir ce qu'il en est. Benoite LARDY répond qu'il n'y a pas de constructions prévues dans Paris Centre et dans Paris intra-muros en raison du manque de place.

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, de grands bâtiments ou de grands espaces (Grand Palais, les Invalides, le Champ de Mars, Place de la Concorde) vont être mobilisés pour accueillir différentes disciplines et il est prévu que l'ouverture des JO se fasse sur la Seine. Des études de faisabilité sont en cours afin d'étudier la baignabilité dans la Seine pour certaines disciplines (compétitions de triathlon, de para triathlon et de natation marathon). Une fois les Jeux Olympiques terminés, deux sites potentiels de baignade à Paris Centre sont envisagés à partir de 2025 pour le grand public : le bras Marie et autour du pont Neuf.

Benoite LARDY rappelle également que sur le secteur du Conseil de quartier Marais-Place des Vosges se trouve l'espace Silvia Monfort où se déroulent des cours de sport et ainsi que d'autres activités, proposées par les associations sportives de Paris Centre. Elle informe que les associations sportives font, tous les deux ans, des demandes de créneaux pour la mise à disposition de salle dans les équipements sportifs municipaux via la plateforme dédiée « Paris Asso ». Ces demandes sont étudiées par la Mairie de secteur et la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris.

Il est demandé si des tarifs préférentiels seront mis en place pour les résidents de Paris Centre. Benoite LARDY répond que les tarifs sont ceux fixés par les associations. Ces adhésions annuelles comprennent le montant reversé à la Fédération dont dépend l'association, la rémunération du professeur et la location de la salle. Les adhésions étant généralement entre 250 € et 350 € par an, il semble difficile de demander aux associations de pratiquer un tarif préférentiel.

Il est demandé si les habitants de Paris Centre peuvent bénéficier d'un accès privilégié aux ventes de billets pour les événements sportifs des Jeux Olympiques de 2024. Benoite LARDY indique qu'elle ne dispose pas d'élément lui permettant de répondre à cette question pour le moment. Toutefois l'usage veut que la ville hôte ouvre les réservations en amont pour les habitants.

Une question est posée concernant l'organisation et les transports pour les personnes à mobilité réduite mis en place durant les Jeux Paralympiques de 2022. Il est répondu que la ville organisant les Jeux Olympiques a l'obligation d'organiser les Jeux Paralympiques.

Pour ce qui est des transports, Benoite LARDY fait savoir qu'elle a connaissance des difficultés générales d'accessibilité des transports en commun. Des navettes accessibles pour les personnes à mobilité réduite devraient être déployées. Elle ne dispose pas des plans et du mode de fonctionnement de ces dernières mais se renseignera afin de répondre plus précisément.

Un conseiller de quartier indique que dans le cadre de la Commission Sport du Conseil, il cherche à obtenir des informations générales sur la pratique sportive à Paris. Il a pris contact avec différents services de la Ville afin d'organiser des cours de sport dans des espaces verts tels que la Place des Vosges, comme cela se fait gratuitement les week-ends dans d'autres espaces verts de la Ville, ou pour obtenir des informations sur les modèles d'agrès sportifs implantés par les services dans les espaces verts. N'ayant eu aucun retour il interroge les élu.e.s, Benoite LARDY et Boris JAMET-FOURNIER et souhaiterait savoir comment il peut avoir accès à ces informations. Il lui est répondu que les agents techniques des services de la Ville de Paris n'ont pas vocation à répondre directement aux habitants il ne pouvait pas les solliciter directement.

Pour conclure son intervention, Benoite LARDY, rappelle que le dimanche 22 mai se tiendront les Foulées de Paris Centre.

### **Proposition d'un vide grenier au mois de septembre rue des Quatre Fils et rue de la Perle avec le Conseil de quartier Marais-Archives :**

Tous les ans après la rentrée des classes se tenait un vide-grenier dans les rues de la Perle et des Quatre-fils organisé par les anciens Conseils de quartier du 3<sup>ème</sup> arrondissement en lien avec le Secours Populaire français. L'organisation de ce dernier n'a pas pu être poursuivi en raison de la crise sanitaire. Il a été proposé par une conseillère du Conseil de quartier de le réhabiliter et de l'étendre également à la place de Thorigny, faisant ainsi passer le nombre de stands de 130 à 150. L'organisation du vide-grenier se ferait en lien avec l'association Le Rire Médecin. Compte tenu du découpage géographique actuel des Conseils de quartier de Paris Centre, le vide-grenier est à cheval sur les secteurs des Conseils de quartier Marais-Place des Vosges et Marais-Archives.

Le Conseil de quartier Marais-Archives a voté lors de sa précédente réunion un budget pour l'organisation de cet évènement.

L'équipe d'animation invite les membres du Conseil de quartier à s'exprimer sur cette proposition laquelle sera intégrée aux propositions de financement du budget 2022 en cas de scrutin favorable.

Le Conseil de quartier se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition.

### **Organisation de trois rencontres par le Conseil de quartier :**

Il est proposé par l'équipe d'animation d'organiser trois événements qui se dérouleraient de 14h30 à 17h30 sur le secteur du Conseil de quartier afin de le faire connaître aux membres et de promouvoir le Conseil de quartier auprès du public. Un goûter serait proposé aux passant.e.s lors de ces événements.

Ces événements se tiendraient le 11 juin sur la place Thorigny, le 25 juin sur la place qui forme l'intersection de la rue Saint Antoine et la rue des Tournelles, et le 9 juillet devant le 3 rue Roger Verlomme.

L'équipe d'animation invite les membres du Conseil de quartier à s'exprimer sur cette proposition laquelle sera intégrée aux propositions de financement du budget 2022 en cas de scrutin favorable.

Le Conseil de quartier se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition.

### **Idées de projets à financer avec les budgets d'investissement et de fonctionnement 2022 :**

Le budget de fonctionnement de l'année 2022 du Conseil de quartier est de 3 305€, le budget d'investissement de l'année 2022 est de 8 264€.

#### **1. Budget de fonctionnement :**

- a. Vide grenier :

Il est proposé un budget de 300€ pour le financement de cet événement.

Le Conseil de quartier se prononce à l'unanimité en faveur de ce budget.

- b. 3 rencontres sur l'espace public :

Il est proposé un budget de 600€ pour le financement de ces événements.

Le Conseil de quartier se prononce à l'unanimité en faveur de ce budget.

#### **2. Budget d'investissement :**

L'équipe d'animation propose au Conseil de quartier 3 projets qui pourraient être financés avec le budget d'investissement de 2022 : l'installation de poubelles dont les lieux d'implantations restent à définir, l'installation d'un banc supplémentaire sur la place située à l'intersection de la rue Saint-Antoine et de la rue des Tournelles, l'installation de grilles autour d'arbres. Par ailleurs, s'agissant d'un fléchage du budget 2022, il est demandé à la Mairie de fournir le montant de ces achats afin que le Conseil de quartier puisse avoir une estimation budgétaire.

Des échanges ont lieu entre les membres du Conseil de quartier sur l'opportunité de ces projets que certains membres considèrent revenir à la Mairie de Paris Centre. Il est indiqué que le budget des Conseils de quartier étant par définition un budget municipal, le Conseil de quartier a vocation, s'il le souhaite, à financer des projets de cette envergure.

- a. Proposition d'installation de poubelles (lieux à définir) :

Le Conseil de quartier se prononce en faveur de ce projet.

- b. Proposition d'installation d'un banc supplémentaire sur la place située à l'intersection de la rue Saint-Antoine et de la rue des Tournelles :

Le Conseil de quartier se prononce en faveur de ce projet.

- c. Proposition d'installation de grilles autour d'arbres (lieux à définir) :

Le Conseil de quartier se prononce en faveur de ce projet.

Il est proposé d'organiser une marche exploratoire afin que des échanges puissent avoir lieu autour du mobilier urbain. Un membre du Conseil de quartier évoque l'insalubrité récurrente de l'espace situé sous le porche de la résidence Madeleine Béjart, et propose la

réflexion d'un projet autour de cette problématique. Le Conseil de quartier accueillant cette réflexion positivement, les membres sont invités à fait part de leur suggestion.

Il est signalé à la Mairie la forte inclinaison de la pente située devant l'Hôtel du Grand Veneur, laquelle complique la circulation des personnes à mobilité réduite.

### **Retour des groupes de travail et des commissions :**

#### Commission mobilité Axe Concorde/Bastille :

Cette commission ayant pour objectif de relever les difficultés d'usage suite aux aménagements de cet axe, elle souhaite réunir des témoignages d'usager.e.s y vivant ou y travaillant. Un questionnaire va être réalisé, il permettra de mener une enquête directement sur le terrain. Une mobilisation des Conseils de quartier est donc à prévoir.

### **Questions diverses :**

- Quels sont le projet et les intentions d'aménagement de la Mairie concernant le terrain sur lequel se situe l'église Saint-Denys du Saint-Sacrement ?
- Un membre du Conseil souhaiterait savoir quelle est la meilleure façon d'obtenir des réponses des services municipaux lorsque les conseiller.e.s ont des questions. Il se rappelle que sous la précédente mandature, des commissions thématiques (exemple : attribution des locaux situés en rez-de-chaussée de la Caserne des minimés) regroupant des élus, des services techniques et des membres des Conseils de quartier qui permettaient des échanges avec les services. Les contacts avec les services ne peuvent-ils avoir lieu que dans le cadre de ces Commissions ?
- Un courrier a été adressé aux administré.e.s les informant du changement de signalisation relatif au nouveau plan de circulation de Paris Centre. Quand seront mis en place ces changements ? Est-il possible de clarifier les règles de stationnement et de livraison ?
- Le projet de réaménagement de la rue du Roi de Sicile prévoyait un stationnement vélos ou un passage piétons. À ce jour, les travaux tardent sur cette zone et malgré les barrières Croix de Saint André positionnées (sans sigle piétons ou vélos), des stationnements de deux roues motorisées sont constatés en grand nombre, créant ainsi des nuisances sonores et de la pollution en journée comme de nuit. Le stationnement des deux roues motorisées n'étant pas prévu dans le projet d'aménagement. Il est demandé à la Mairie de faire intervenir rapidement les services prévus pour la finalisation de ces travaux. Ce retard et ces désagréments ont été signalés mais aucun changement n'a été constaté depuis l'alerte.
- Le Conseil de quartier peut-il avoir la liste des établissements autorisés pour la mise en place de terrasses estivales ? Des signalements de terrasses sauvages ont été faits à la police municipale sans aucun retour des actions menées. Il conviendrait de faire un retour car les alertes sont multiples pour un même établissement qui a peut-être déjà été verbalisé. En effet la police municipale, après plusieurs signalements, doit intervenir et confirmer le retour d'intervention.